N°4

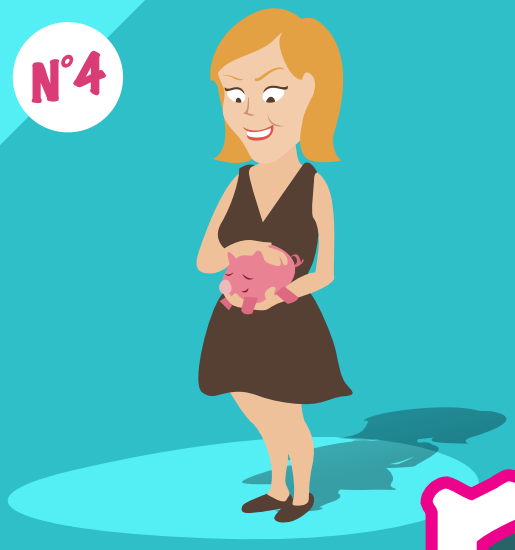

Vous ne vous souciez que de l'argent, jamais du reste

Faux !

L'intérêt et les aspirations de la personne sont au coeur de la mission

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs peut par exemple payer le loyer ou aider la personne à obtenir des aides financières. Mais il l'accompagne aussi dans les démarches administratives comme l'aide au logement ou la déclaration d'impôts et dans ses projets personnels comme les vacances ou le mariage.

L'argent n'est qu'un moyen, pas une fin !

CNAPE
www.cnape.fr

FNAT
Fédération Nationale des Associations Tutélaires

Unaf
Union nationale des associations familiales

Unapei